

Compte-rendu de la réunion du 19 Avril 2018.

Mr Spörli a ouvert la séance devant une assemblée d'une douzaine de participants en présentant Madame Castaing, pour la Maison du répit, et Monsieur Blanchin adjoint au sport et aux conseils de quartiers.

Monsieur Palazon a été excusé : pour des obligations bien méritées, il a pris des vacances !!!

Madame Castaing nous fait une présentation de la Maison du Répit, de sa fonction, de son principe d'action et nous a surtout fait comprendre que cette magnifique réalisation ne pourra fonctionner sans l'aide de bénévoles encadrés par des gens passionnés, issus de milieux médicaux, et prêts à former et encadrer de bénévoles. Il faut pour cela : des aidants en écoute, en accompagnement, en animation théâtrale, en informatique , des conteurs ainsi que des personnes pour l'accueil en salle à manger aux principaux repas. Des bénévoles pour l'entretien intérieur et extérieur sont aussi les bienvenus.

Les services de nuit et les soins sont effectués par du personnel professionnel. Le bénévolat se pratique en journée, en complément du personnel actif.

En somme, on compte sur vous... (*Déjà entendu ça quelque part...*)

- Ouverture prévue le 6 Octobre 2018.
- Journée d'accueil pour les postulants bénévoles le 13 Juin 2018 à la Maison du Répit, avenue du 11 Novembre à Tassin.

Renseignements : s.derohanchabot@maisonderepit.fr

Questions concernant la vie du quartier.

La fermeture du passage Rieussec a été évoquée. La suppression de ce passage cadastré oblige les personnes à faire un grand détour pour rejoindre le bus avenue Charles de Gaulle, depuis les avenues Misery et Dépéret. Ce passage est resté ouvert des décennies.... Nous espérons sa réouverture !

L'état du trottoir entre le 172 av Charles de Gaulles et le carrefour de la D342 (*route de Brignais*) et la sécurité des piétons a également été abordée une énième fois à la suite de la lourde chute d'une riveraine, avec déplacement des S P. Ce trottoir est trop étroit, déformé, avec des plaques techniques qui dépassent et des blocs de béton empêchant le passage des poussettes et des fauteuils pour personnes à mobilité réduite. Suite à une enquête, la Métropole nous a répondu qu'il n'y avait pas de financement pour cela !...De qui se moque-t-on ? La sécurité des habitants du quartier a-t-elle une valeur ? [*Réponse n°29 sur bulletin joint*]

Rappel a été fait de la circulation des cyclistes sur les trottoirs, avec notification de l'article 412-34 du Code de la Route. (*Se reporter au Progrès du 21 Avril.*)

Rappel également du stationnement sur Alaï :

- paiements sur zone Rouge ou Jaune
- Redevance pour non paiement.

Par ailleurs, le stationnement reste gratuit sur le quartier, sauf devant les bornes à incendie (mise en fourrière immédiateplus cascade d'euros !!!!.....)

La réunion s'est terminée sur un échange à propos du mur du cimetière : la municipalité ne peut donner de réponse pour la mise en chantier des travaux, plusieurs devis étant révisés.

Il a été évoqué, hors réunion, les dangers à l'entrée du rond-point d'Alaï.

- vitesse inappropriée
- non-respect du passage piéton

nous portent à craindre une catastrophe, surtout à la sortie des écoles...

Le remède : un plateau piétons, réclamé déjà deux fois, mais toujours même réponse de la métropole « pas de sous ! »

Une signalisation en limitation de vitesse à trente kilomètres à l'heure entre le rond-point et le carrefour Misery et Charles de Gaulle, dans les deux sens, pourrait calmer l'ardeur de certains conducteurs.

Vos référents :

Mme Siauvaud _ christiane.siauvaud@wanadoo.fr

Mr Spörli _ gerard.sporli@gmail.com

Télé : 09 83 61 08 60